

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 7 – 2015 du 18 mars

Entretien du patrimoine construit, étape 2015 -2017

Crédit demandé Fr. 1'071'500.—

Séance de la commission le 13 avril 2015
À 18 heures, salle de conférences « La Chandelard »

Présents

Commission ad'hoc

Président Léopold Cordey

Membres Anne Ganty

Anne Schranz

Pyrame Jaquet (a remplacé Philippe Bongard)

Philippe Diesbach

Gérald Cuche (a remplacé Jean-Luc Duvoisin)

Alexandre Freise

Carlos Guillen

Philippe Weber

Représentation de la Municipalité

Lydia Masméjan, Conseillère municipale, responsable du dossier

Sébastien Cornuz, chef de service

Laurent Pasquier, adjoint

Présentation et discussion

Après une présentation générale du préavis par Mme Masméjan et M. Cornuz, les membres de la commission se sont exprimés notamment sur l'objectivité d'un tel préavis dont la dépense pourrait à première vue relever du budget ordinaire. Celui-ci est d'ailleurs à la hausse pour tout le patrimoine construit.

Les réponses données ont permis à la commission de se faire à l'idée que ces travaux sont opportuns et qu'il y a même urgence pour certains d'entre- eux d'où la bonne raison de présenter ce projet d'investissement sur un période de trois ans. Cette méthode a pour avantage de permettre au Conseil de se faire une idée plus précise et plus concrète des réalités dès qu'on approche de plus près un domaine comme celui du patrimoine construit.

Il apparaît par ailleurs que la réserve de 10% prévue dans chaque opération semble élevée pour des travaux sans complexité et relativement simples. Il est répondu qu'il s'agit là d'une norme standard couramment appliquée qui constitue une économie sur le crédit dans la mesure où elle n'est pas utilisée.

Enfin, les réponses fournies aux questions relatives aux honoraires et à certains coûts ont donné satisfaction à la commission

Examen général des objets

L'examen détaillé des objets soulève des questions et requière des précisions que même les photos, pourtant éloquentes, ne peuvent pas forcément révéler. Les précisions apportées ont été utiles à une meilleure compréhension des différents travaux d'entretien et de rénovation projetés

Patrimoine bâtiments locatifs

Campagne Guillemin – Réhabilitation du local annexe

La mise à disposition de quelques 60m² transformés destinés à donner un peu d'espace à la garderie est attendue depuis longtemps. L'opportunité de ces travaux est avérée. Il y a même nécessité.

Envisager une démolition et reconstruction dans la perspective aléatoire d'une éventuelle extension de la garderie entrainerait des frais considérables et disproportionnés qui ont été jugés inappropriés.

Anciens-Moulins 12 -14 – Remplacement du chauffage

Le TJP Théâtre des Jeunes de Pully occupe les lieux

On peut s'étonner qu'une installation de chauffage (gaz) de 1997 ne puisse plus répondre aux normes. En fait ce sont les fréquentes pannes qui sont à l'origine de la nécessité de changement pour une installation de même type.

Rennier 44 – Travaux de ferblanterie et peinture

Travaux de ferblanterie et peinture

Des échafaudages ne seront pas nécessaires. Les ponts dont dispose la Commune suffiront

Le bois est sain malgré ce que pourrait faire penser les photos.

Les virevents seront en cuivre

Patrimoine administratif

WC publics, Chantier naval et Chemin de la Plage – Réfection complète

La question des WC payants est évoquée. Mais elle n'est finalement pas retenue. Il est constaté avec un recul suffisant que ces édicules ne sont pas ou rarement vandalisés. Ils sont bien entretenus. Mais une réfection complète est justifiée. L'éclairage bleu (empêchant l'usage de seringues) est également évoqué. Ce dispositif n'est prévu d'emblée mais il pourra toujours être installé s'il y a nécessité.

Guillemin 5 - Remplacement du chauffage

Pas de commentaire particulier

Maison Pulliérane - Eclairage de secours

L'éclairage de secours ne fonctionne plus. Il est en panne. La sécurité commande que le changement de cette installation s'effectue rapidement. Ledit changement entraîne des coûts importants de par la nouvelle conception.

. Poste de Police- Modification des guichets

La sécurité impose ce type de transformation

Capitainerie – Réfection de la toiture

Travaux d'entretien et de rénovation justifiés

Davel 2 – Réfection partielle de la toiture

Pas de commentaire.

Foyer scout – Escaliers de secours

La sécurité impose ce type d'installation (mieux vaut tard que jamais)

Chalet du Bois du Moulin – Réfection de la dalle de la cuisine

Ces travaux d'entretien sont relativement conséquents. Ils entraînent le démontage complet des installations de la cuisine et le remontage avec le remplacement de quelques éléments.

Patrimoine bâtiments scolaires

Collège des Alpes – Remplacement des portes d'entrée

Malgré les modifications qui ont été apportées à la suite de l'ouverture du collège, les portes d'entrée doivent être remplacées. Une erreur de conception sera enfin corrigée.

Collège Arnold Reymond – Mise aux normes de la salle de projection

Collège de l'Annexe Ouest – Réfection des escaliers extérieurs Sud

Pas de commentaire

Centre sportif de Rochettaz

Tennis – Modification de l'éclairage

Il n'y a qu'un rapport éloigné entre ce préavis et celui concernant le clubhouse qui sera traité à cette même séance du Conseil communal. En effet, les deux préavis sont très différents et indépendants l'un de l'autre. Ils concernent néanmoins le Tennis. Et rien n'empêche qu'ils soient présentés à la même séance.

La Commune ne dispose pas encore d'éléments statistiques sur les économies en matière de consommation électrique. Le nouvel éclairage du terrain de football est trop récent pour avancer des chiffres précis. Mais c'est néanmoins très prometteur. L'économie serait de l'ordre de 40%.

Un éclairage également performant par LED est aussi évoqué. Des études sont en cours en France comme en Allemagne.

Pour avoir été examiné, ce type d'éclairage n'est pas homologué par la Fédération Suisse de Tennis qui se refuse pour l'heure de préconiser ce type d'éclairage.

Commission des Finances

Par sa lettre du 31 mars, la Commission des finances déclare donner un préavis financier favorable à la réalisation des travaux prévus dans le préavis no 7 2015 Entretien du patrimoine construit 2015 – 2017 crédit demandé Fr. 1'071'500.—

Commission ad'hoc

A son tour, la commission du Conseil, après examen du préavis ci-devant, par huit voix en faveur et aucune opposition, donc une abstention, invite le Conseil à suivre les conclusions du préavis de la Municipalité et d'accorder le crédit demandé de Fr. 1'071'500.—

Pour la commission ad'hoc
Le président

Léopold Cordey

Pully, le 16 avril 2015